



QUALI-BORDEAUX
Organisme d'inspection

Ce document est à faire parvenir à Quali-Bordeaux au moins **5 jours ouvrés** avant le début des opérations. Ce délai est porté à **15 jours ouvrés pour le vrac export et la procédure renforcée**. En cas de conditionnement ou de procédure renforcée, **il est impératif de joindre une analyse récente** (se conformer au plan d'inspection) dans les autres cas l'analyse sera tenue à disposition de Quali-Bordeaux - Remplir une déclaration par lot homogène.



Accréditation n° 3-0650 - Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr

DECLARATION DE CONDITIONNEMENT				DECLARATION DE VRAC				NUMERO D'ENREGISTREMENT CONTRAT D'ACHAT VRAC (Obligatoire pour les AOC de gironde - CIVB)					
Dans vos installations <input type="radio"/>		Rendu mise <input type="radio"/>		France <input type="radio"/>		Export <input type="radio"/>		Petit vrac <input type="radio"/>					
Du		Au		Date de retraiton prévue									
DESCRIPTION DU LOT													
AOC		Couleur		Mill		Volume (hl)		N° de lot					
Nom de château ou marque si définis						Contenants (pour le vrac, le petit vrac et la procédure renforcée)							
COORDONNEES DU DECLARANT - acheteur pour un vrac France - conditionneur / donneur d'ordre pour un conditionnement - vendeur pour un vrac export ou du petit vrac													
Raison Sociale				Nom / Prénom									
Adresse				Commune				C.P.					
N° CVI (EVV)				SIRET									
Tel				Fax		Portable		Mail					
COORDONNEES DU VENDEUR - en cas de retraiton en vrac ou de rendu mise													
Raison Sociale				Nom / Prénom									
Adresse				Commune				C.P.					
N° CVI (EVV)				SIRET									
Tel				Fax		Portable		Mail					
Lieu de conditionnement ou de retraiton						Lieu de stockage prévu après conditionnement ou retraiton							
Raison Sociale				C.P.		Raison Sociale				C.P.			
Adresse				Fax		Adresse				Fax			
Commune						Commune							
Tel						Tel							
<p>En cas de contrôle effectué sur un lot en vrac conformément aux dispositions du code rural et en procédure renforcée, l'opérateur a l'obligation de maintenir le lot en l'état jusqu'au résultat du contrôle.</p> <p>Le déclarant est responsable de la déclaration (délais et mentions). Toute déclaration incomplète ou erronée entrainera un manquement conformément à la grille de traitement des manquements en vigueur. Toute modification devra être signalée à Quali-Bordeaux au moins deux jours ouvrés avant la date prévue de début de l'opération.</p>						En cas de conditionnement, précisez si l'enlèvement est immédiat <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON							
						Date		Signature de l'acheteur de vrac ou du conditionneur (déclarant)		Signature du vendeur en cas de vrac ou de rendu mise		Signature du courtier (facultative)	